

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 11  
Présents : 7  
Absent : 4  
Votants : 8

L'an deux mille vingt-deux le vingt et un avril à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CHAMBON SUR LAC, sous la présidence de **M. Emmanuel LABASSE**

Délibération  
n°02.21.04.2022

**Date de convocation** : 13.04.2022

**Tarifs et modalités pour le stationnement payant au Lac Chambon et à Chaudefour et rappel horaires 2022**

**Présents** : Emmanuel LABASSE, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES, Frédéric ROUX, Camille MARTIN, Estel BOUCHE, Sylvain CREGUT.

**Absents excusés** : BOUCHEREAU Pauline (procuration donnée à Estel BOUCHE), Baptiste SIMON, Pascal FOURNIER, Amélie PANCRACIO.

**Monsieur Daniel VAUZEILLES a été élu secrétaire de séance**

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Oui l'exposé de M. le Maire, rappelant que les membres de l'équipe municipale ont délibéré les 25 février 2021 et 18 mai 2021 en faveur de l'installation d'horodateurs pour le stationnement payant au Lac Chambon et à Chaudefour et qu'il convient d'en fixer les modalités et tarifs.

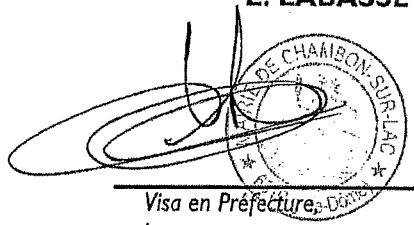
Au registre sont les signatures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal décide d'appliquer, pour l'année 2022, les modalités et tarifs suivants :

Affichée le 21.04.2022

Pour copie conforme ;  
En Mairie

Le Maire,  
**E. LABASSE**



Visa en Préfecture,  
le

DUREE	P1 + contre-allée	Chaudefour
30 min.	0,00 €	< 4h : 4,00€
1 h	0,90 €	
2h	1,80 €	
3h	2,70 €	> 4h : 6,00€
4h	3,60 €	
5h	3,80 €	
6h	3,90 €	
7h	4,00 €	
FPS*	17,00 €	17,00 €

\*FPS : Forfait Post Stationnement



Envoyé en préfecture le 16/05/2022

Reçu en préfecture le 16/05/2022

Affiché le

ID : 063-216300772-20220421-0221042022-DE

TARIF «LONG SEJOUR»			
2 jours	6,00 €	9 jours	12,00 €
3 jours	8,00 €	10 jours	13,00 €
4 jours	9,00 €	11 jours	14,00 €
5 jours	10,00 €	15 jours	15,00 €

Tarif Abonnement Saison sur présentation de la plaque d'immatriculation et justificatif de domicile

Type	Prix par voiture
Résident Commune	20,00 €
Professionnel	20,00 €

Le Conseil Municipal décide de continuer d'appliquer les horaires fixés en 2021 dans la délibération numéro 08.16.06.2021. Pour rappel, ces horaires sont les suivants :

- **Mai, juin & septembre : Week-end et jours fériés**
  - Au Lac : De 10h à 18h
  - A Chaudefour : De 7h à 19h
- **Juillet & août : Tous les jours (vacances scolaires)**
  - Au Lac : De 10h à 18h
  - A Chaudefour : De 7h à 19h

